

Certificat d'Aptitude Professionnelle

Agent de sécurité

L'agent de sécurité est chargé de la surveillance et du gardiennage des marchandises et des locaux. Il assure également la protection des personnes.

Seul ou en équipe, ses principales missions sont :

- prévention et dissuasion des actes de malveillance (intrusion, vol, dégradation...);
- prévention et lutte contre tout événement perturbant la situation normale de sécurité (en particulier l'incendie et les inondations);
- participation au maintien des conditions normales d'hygiène et de sécurité (notamment les premiers secours aux blessés ou aux personnes prises de malaise).

Il-elle doit être capable d'appliquer et de faire appliquer les consignes relatives à :

- la sécurité des biens et la sécurité des personnes ;
- la prévention ;
- l'analyse de la situation de risque ;
- l'intervention.

Débouchés :

Ce-tte professionnel-le est employé-e essentiellement, de jour comme de nuit, par des sociétés de gardiennage ou de surveillance. Il-elle peut aussi travailler dans une entreprise possédant un service de sécurité intégré. C'est une activité en pleine expansion.

Métiers accessibles :

- Agent-e de la surveillance SNCF
- Agent-e de sécurité en hypermarché, en entreprise, en manifestation événementielle
- Convoyeur-euse de fonds
- Gardien-ne de police municipale (sur concours)
- Maître-esse-chien

Programme

Grille horaire	1 ^o année	2 ^o année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	43h30	39h
Enseignements professionnels et math en co-intervention	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre	87h	78h
Prévention santé environnement	43h30	26h
Français, histoire géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques-Physique chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29h	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

Enseignements professionnels :

La formation correspond aux diverses situations de prévention et de maintien de la sécurité :

- analyser les causes et conséquences d'un accident
- lire des plans et faire des repérages de sites (usine, hôpital, centre commercial, tour d'immeuble...)
- connaître, utiliser et vérifier les technologies modernes de détection, d'alarme, de télésurveillance, les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie
- pratiquer les premiers secours
- apprendre à communiquer avec des usagers (informer, argumenter) et des services extérieurs (pompiers, police), faire un compte rendu écrit et oral d'un incident
- connaître la législation : normes de sécurité, règles concernant l'utilisation des moyens de défense.

La formation au CAP « Agent de sécurité » prend en compte les compétences requises pour la délivrance des certifications suivantes :

- **SSIAP 1** : certification délivrée aux agents de services de sécurité incendie pour les **ERP** (établissements recevant du public) et les **IGH** (immeubles de grande hauteur).
- **PSE 1** : formation de premiers secours en équipe de niveau 1.
- **SST** : formation de sauveteur secouriste du travail.

Stages

Les " stages " appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

Examen

Unités professionnelles :

- Prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour Prévention - santé - environnement)
- Sécurité des personnes et des biens, coeff. 4
- Sécurité incendie, coeff. 4

Unités d'enseignement général :

- Français et histoire - géographie - éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Poursuites d'études

Même si ce diplôme prépare à l'exercice d'un métier, des poursuites d'études sont cependant envisageables.

Exemples de poursuite d'études :

- Brevet professionnel (BP) Agent technique de prévention et de sécurité
- Mention complémentaire (MC) Sûreté des espaces ouverts au public
- MC Sécurité civile et d'entreprise
- Bac pro Sécurité-prévention
- Bac pro Services de proximité et vie locale

Où se former dans les Bouches du Rhône ?

- **En lycée public**

Istres – Lycée professionnel Latécoère*

Marseille 10^e – Lycée Professionnel Ampère*

Marseille 16^e – Lycée Professionnel et technologique l'Estaque*

- **En lycée privé**

Marseille 13^e – Lycée Professionnel Jacques Raynaud

- **En apprentissage**

Marseille 13^e – Lycée Professionnel Jacques Raynaud

*** Attention : recrutement particulier – Se renseigner auprès de l'établissement ou au CIO.**

N'hésitez pas à rencontrer un Psychologue de l'Education Nationale